



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 MAI 2019

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président

M. Roberto RIGHETTI, Vice-Président

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Vice-Secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BOERTSCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Guy CHEVALLEY, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé :

M. Laurent FARINELLI

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR : *(modifié)*

- 1. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2019**
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 4. Communications du Conseil administratif**
- 5. Election du Bureau du Conseil municipal – période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020**

6. Rapports des commissions :

- a) Sports du 2 mai
- b) Economie et finances du 8 mai et du 16 mai
- c) Enfance du 9 mai
- d) Aménagement et grands projets du 20 mai

7. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 154-2019 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et aux moyens de les couvrir (compte de résultats 2018)**
- b) **D 155-2019 R : Approbation du compte de résultats, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2018**
- c) **D 157-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage**
- d) **D 158-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 3'600'000.- pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates**
- e) **D 159-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 296'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2019 à Plan-les-Ouates**
- f) **D 160-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour le financement d'un concours de paysagistes pour les espaces publics du Rolliet.**
- g) **D 161-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 1'290'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle N° 7286 (anciennement N° 11052B), sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.**
- h) **D 163-2019 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 470'000.- destiné à couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu**

8. Propositions du Conseil municipal

A. Motion

- a) **M 17-2019 P : Pour une meilleure desserte de Plan-les-Ouates par les transports publics**
- b) **M 18-2019 P : Pour une « Maison du développement durable » à Plan-les-Ouates**

9. Questions

10. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il annonce l'absence de M. Farinelli et informe que deux motions ont été déposées par le groupe PDC. Il s'agit des motions M 17-2019 Pour une meilleure desserte de Plan-les-Ouates par les transports publics et M 18-2019 Pour une Maison du développement durable à Plan-les-Ouates. Le Président demande au Conseil municipal de voter l'ajout de ces motions à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil municipal accepte par 20 voix pour et 2 refus, la proposition de modifier l'ordre du jour en y portant les motions M 17-2019 et M 18-2019.

1. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président demande à l'assistance de se lever. Il donne alors lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer ».

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande à M. Guy Chevalley, qui succède au sein de ce Conseil municipal à M. Maurice Gardiol pour le parti socialiste, de lever la main droite et de répondre par les mots :

'Je le jure' ou 'Je le promets'.

M. Chevalley prête serment en déclarant : 'Je le promets', sous les applaudissements de l'assistance.

(Ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 23 personnes).

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2019

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 21 voix pour et 2 abstentions, sans modification.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 31 mai 2019 et s'achèvera le 9 juillet 2019.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

4.1. Sport'Ouvertes

Mme Monbaron informe que durant la semaine du 20 au 26 mai 2019, la population de Plan-les-Ouates est invitée à venir à la rencontre des sociétés sportives qui lui feront découvrir leurs sports et partager leurs passions. Les nombreuses activités proposées sont ouvertes gratuitement aux habitants pendant une semaine.

4.2. Football club Plan-les-Ouates

Mme Monbaron annonce que le comité sortant a renoncé à l'assemblée générale extraordinaire qu'il avait convoquée en vue de faire annuler l'élection qui s'est déroulée durant l'assemblée générale ordinaire de février 2019. Il a accepté de passer la main à la fin juin 2019 et demandé que la moitié de la subvention 2019 lui soit versée afin qu'il puisse boucler sa comptabilité pour le 30 juin 2019. Le Conseil administratif a demandé à recevoir la liste des paiements en suspend avant de procéder à un quelconque versement. Cette liste a été transmise ce week-end et est en cours d'examen. Le comité sortant a annulé le tournoi de l'Ascension pour des situations de blocages, notamment financières, indépendantes de sa volonté, qui ne lui permettent pas d'assurer la mise sur pieds en toute sérénité d'une manifestation de cette ampleur.

4.3. Incivilités

Mme Monbaron informe qu'ils ont compté 2 incivilités pour le mois d'avril 2019, contre 8 pour la même période en 2018, à savoir :

- 1 cas de déchets et
- 1 cas de dommages à la propriété (un mur endommagé)

Le total des incivilités relevées du 1^{er} janvier au 30 avril 2019 s'élève à 23 cas, contre 33 cas en 2018.

4.4. Cambriolages

Mme Monbaron annonce que 5 cambriolages ont été signalés pour le mois d'avril 2019, soit 35 depuis le début 2019.

4.5. Festival de la Cour des contes

M. Magnin informe que les 10 jours du Festival de la Cour des contes a rencontré un beau succès et compté plus de 5'000 spectateurs.

4.6. Visites guidées du patrimoine naturel

M. Magnin annonce que des visites guidées du patrimoine naturel auront lieu les 26 mai et 16 juin 2019.

4.7. Présentation publique de la saison culturelle

M. Magnin informe que la présentation publique de la saison culturelle aura lieu le 12 juin 2019 à La Julienne, à 18H30.

4.8. Travail sur les usages de la petite enfance

M. Magnin annonce qu'un travail est en cours sur les usages de la petite enfance, travail imposé par l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) dans le cadre duquel il est question d'étudier quels sont les usages en lien avec les CCT (Conventions Collectives de Travail).

4.9. Promotions 8P et Fête des écoles

M. Magnin leur rappelle qu'ils ont reçu les dates des promotions, aussi bien pour les 8P que pour la Fête des écoles en général.

4.10. Inauguration de l'agrandissement de l'entreprise Frédérique Constant SA

M. Magnin informe que l'inauguration de l'agrandissement de l'entreprise Frédérique Constant SA aura lieu début juin 2019.

4.11. Parcours d'accueil pour les nouveaux habitants

M. Magnin annonce que le second parcours d'accueil pour les nouveaux habitants a eu lieu le 8 mai 2019. Il s'est très bien déroulé. Même s'il y a eu un peu moins de monde que lors du premier parcours, les participants ont montré beaucoup d'intérêt.

4.12. HEDS (Haute Ecole de Santé)

M. Magnin informe que la HEDS viendra le 22 mai 2019, dans le cadre d'un module d'études, pour sensibiliser les jeunes groupes de musique à l'impact des décibels sur leur santé.

4.13. 1^{er} Rallye des 7P

M. Magnin annonce que le premier rallye exclusivement réservé aux classes de 7P, qui consiste à faire connaître aux enfants les différents acteurs du réseau social et de prévention sur la Commune, à savoir le SASJ, le Locados, les tshm, le JAPLO et la police municipale, aura lieu le 28 mai 2019.

4.14. Dituria

M. Magnin informe que l'association Dituria ouvrira ses portes suite à la commission sociale du jeudi 23 mai 2019, pour la rupture du jeûne du Ramadan. Les personnes qui souhaitent rejoindre Dituria pour cette soirée, seront les bienvenues dès 21H15.

4.15. Réponse à la question posée par M. Rodriguez lors du Conseil municipal du 30 avril 2019 concernant la grève des femmes du 14 juin 2019

Pour répondre à la question de M. Rodriguez concernant la position prise par le Conseil administratif concernant les collaboratrices de la Commune qui souhaitent participer à la grève des femmes du 14 juin 2019, **M. Durand** explique que le Conseil administratif vient de statuer et d'envoyer une communication aux collaborateurs et collaboratrices. Communication dont il donne lecture :

' Les collaboratrices qui le souhaitent peuvent participer à cette manifestation du 14 juin 2019. Le temps non travaillé sera décompté du temps de travail. Cela signifie que les heures non travaillées seront déduites soit des vacances, soit des heures supplémentaires déjà effectuées ou soit des salaires en fin de mois si aucune heure supplémentaire n'a été effectuée et qu'aucun jour de vacances n'est annoncé. Le Conseil administratif demande aux personnes qui souhaitent participer à ce mouvement de s'annoncer à l'avance auprès des responsables de leur service. '

5. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2019 AU 31 MAI 2019

Le Président rappelle, conformément à l'article 6 du règlement du Conseil municipal, que le Bureau du Conseil municipal se compose d'au moins quatre membres et d'au moins un membre par groupe représenté. Il convient donc d'élire un président, un vice-président, un secrétaire et

un vice-secrétaire, ainsi qu'un membre. Les élections ont lieu à main levée. A la demande d'un quart des membres présents du Conseil municipal, le vote a lieu à bulletin secret. Celui-ci n'étant pas demandé, le Président demande aux conseillers municipaux de voter en levant la main, afin de valider la nouvelle composition du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020, qu'ils ont reçu sur leur place.

Le Conseil municipal accepte cette proposition par 23 voix pour et 1 abstention. Le Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2019 sera donc composé comme suit :

Président	:	M. Roberto RIGHETTI
Vice-président	:	Mme Nathalie RUEGGER
Secrétaire	:	M. Pierre TORRI
Vice-secrétaire	:	Mme Alexandra SAAS
Membres	:	M. Philippe ROCHETIN

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à d).

a) Sports du 2 mai (annexe a)

M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Economie et finances des 8 et 16 mai (annexe b)

M. Rodriguez donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Enfance du 9 mai (annexe c)

En l'absence de M. Farinelli, la secrétaire, **Mme Ruegger**, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Aménagement et grands projets du 20 mai (annexe d)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 154-2019 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et aux moyens de les couvrir (compte de résultats 2018)

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 154-2019 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 30 avril 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a émis un préavis favorable, à l'unanimité, lors de sa séance du 16 mai 2019.

La Parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette délibération D 154-2019 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

b) **D 155-2019 R : Approbation du compte de résultats, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2018**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 155-2019 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 30 avril 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a émis un préavis favorable, à l'unanimité, lors de sa séance du 16 mai 2019.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 155-2019 R par 22 voix pour et 1 abstention.

c) **D 157-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 157-2019 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 30 avril 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et grands projets, laquelle a émis un préavis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 mai 2019, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également émis un préavis favorable, à l'unanimité, lors de sa séance du 16 mai 2019.

La Parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 157-2019 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 158-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 3'600'000.- pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de D 158-2019 P (annexe 4), laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

M. Magnin explique que ce crédit d'étude va permettre d'étudier les appels d'offres, les dépenses, l'économie, de travailler sur les matériaux et d'avoir également des comparaisons entre les écoles et ce qui avait été demandé sur d'autres constructions. Les conseillers municipaux trouveront, en page 10 de l'exposé des motifs, les coûts séparés entre ce qui est partie école, sport, parascolaire et vie associative. Il suggère de renvoyer cette délibération en commission pour étude et rappelle que cette école devrait être opérationnelle en 2024, puisque les constructions sont prévues, pour certaines, même avant.

Le Président annonce que le Bureau du 9 mai 2019 préconise un renvoi en commission conjointe Infrastructures et environnement, Enfance, ainsi qu'Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi en commission de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte par 23 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 158-2019 P en commission conjointe Infrastructures, Enfance et Economie.

e) **D 159-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 296'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2019 à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 159-2019 P (annexe 5). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

M. Durand explique qu'il s'agit de la délibération annuelle en lien avec l'inventaire des travaux à réaliser sur leur domaine routier qui avait été réalisé en 2007 par des Bureaux d'ingénieurs. Ceci est donc la version 2019 ; les travaux planifiés pour cette année concernent principalement une partie du chemin de Pré-Fleuri, ainsi que le chemin des Chevaliers-de-Malte.

M. Rieben voudrait être sûr que ces travaux ne soient pas entrepris avant que la route ne soit creusée pour le chauffage à distance.

Le Président annonce que le Bureau du 9 mai 2019 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

La Parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette délibération D 159-2019 P en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie et finances, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

f) **D 160-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour le financement d'un concours de paysagistes pour les espaces publics du Rolliet**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de D 160-2019 P (annexe 6), laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

M. Durand explique qu'il s'agit de financer un concours afin d'identifier les espaces publics du premier quartier de la partie Rolliet. Il s'agit bien des espaces publics et non pas des espaces privés. La carte qui figure dans l'exposé des motifs explique bien le périmètre de cette étude.

Le Président annonce que le Bureau du 9 mai 2019 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi en commissions de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte par 23 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 160-2019 P en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

g) **D 161-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 1'290'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle N° 7286 (anciennement N° 11052B), sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 161-2019 P (annexe 7). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

Mme Monbaron explique qu'il s'agit d'une parcelle située sur la pièce D des Cherpines et propose de renvoyer cet objet en commission, afin que la teneur de l'exposé des motifs, du projet d'acte notarié et de tout ce qui concerne ce dossier puisse leur être expliqués.

Le Président annonce que le Bureau du 9 mai 2019 préconise un renvoi en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances.

La Parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions de cet objet.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette délibération D 161-2019 P en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

h) **D 163-2019 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 470'000.- destiné à couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de D 163-2019 P (annexe 8), laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

M. Magnin revient sur un bref historique ; en novembre 2018, lors du vote du budget, il avait annoncé en dernière minute le besoin de 2,2 postes supplémentaires probable pour les institutions de la petite enfance, ce qui n'était pas passé. Le Conseil municipal s'était abstenu car, bien évidemment, le temps d'explications du pourquoi était trop court à ce moment-là. Il s'était alors engagé à aller chercher toutes les explications quant aux raisons de ces besoins et ce travail a pris une centaine d'heures à l'administration entre le Service de l'enfance, les ressources humaines, les finances, M. Kellerhals, secrétaire général, M. Durand et lui-même. Ils se sont tous attelés à être le plus précis possible sur les besoins de la petite enfance, dans un but, effectivement, de réduire ou d'essayer de trouver des économies possibles. Or, mauvaise surprise, puisqu'en discutant notamment avec le SASAJ (Service d'Autorisation et de Surveillance de l'Accueil de Jour), selon les normes et les options pédagogiques qui ont lieu dans ces établissements de la petite enfance, ils se sont rendu compte que ce n'était pas 2,2 postes supplémentaires qu'il fallait mais 3,9. Ceci aussi parce qu'au budget 2019 il a été décidé d'enlever un poste. Suite à ces différentes études, le Conseil administratif leur propose ce projet de délibération qui permet de répondre à toutes les normes du SASAJ et qui permet également, pour une partie, d'augmenter la dotation de CielBleu. C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir 60 enfants, pouvoir augmenter à 64 enfants. Il convient du fait qu'il s'agit d'une mauvaise surprise. C'est

une somme, mais cela permet de régler une fois pour toute, les taux de la petite enfance pour ce qui est municipalisé. Evidemment, il leur est proposé un renvoi en commission afin de pouvoir leur expliquer ceci encore plus en détails dans les différentes commissions. Par cette délibération, ils estiment qu'ils règlent une fois pour toute l'encadrement des enfants dans leurs institutions de la petite enfance. Le montant se découpe de la façon suivante : dans ces CHF 470'000.- il y a d'ores et déjà CHF 250'000.- qui concernent ce qu'ils ont dû dépenser en intérimaire depuis le premier semestre. Le reste permet d'engager pour le deuxième semestre avec des coûts effectivement bien moindres que de l'intérimaire. Pour l'intérimaire, il faut passer par des sociétés. Cette somme-là permettrait de fonctionner toute une année, bien évidemment, avec les engagements à reporter sur 2020. Certes, ce n'est pas une situation qui fait plaisir. Ils en rediscuteront dans les commissions s'ils le veulent bien pour plus de détails.

Le Président annonce que le Bureau du 9 mai 2019 préconise un renvoi en commission Enfance, ainsi qu'en commission Economie et finances.

M. Dupraz demande si d'autres communes ont réalisé le même travail d'analyse et si tel est le cas, est-il possible de connaître le résultat avant qu'ils en parlent dans les commissions Enfance et Economie ?

M. Magnin lui répond qu'à sa connaissance, pour les communes qui ont des systèmes multi-âges, il n'y a pas eu d'étude aussi approfondie que celle qu'il y a eu sur Plan-les-Ouates. M. Durand a été très pointu là-dessus, comme à son habitude.

M. Rieben imagine bien qu'il y a un problème, mais il leur rappelle que pratiquement chaque année, à la même époque, il est question de régler définitivement le problème. Il espère que ce sera le cas pour cette année, bien qu'il n'y croie pas vraiment.

M. Monnerat quelles seraient les conséquences en cas d'un éventuel refus de cette délibération.

M. Magnin lui répond que les conséquences seraient, d'une part, qu'ils ne répondraient pas aux normes et d'autre part, qu'ils devraient abandonner un certain nombre d'axes pédagogiques, notamment le multi-âges qui date de plusieurs législatures, lors de la création des crèches municipalisées. Et comme ils devraient en tout cas répondre un minimum aux normes, ils devraient prendre, comme ils le font actuellement, du personnel intérimaire.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions de cette délibération.

Le Conseil municipal accepte par 23 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 163-2019 P en commission Enfance, ainsi qu'en commission Economie et finances.

8. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 17-2019 Pour une meilleure desserte de Plan-les-Ouates par les transports publics

Le Président demande aux motionnaires de donner lecture de cette motion M 17-2019 (annexe 9)

M. Gillet s'exécute.

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

M. Gillet donne alors lecture de l'exposé des motifs.

M. Rieben estime que cela fleure bon les prochaines élections.

En tant qu'utilisateur régulier des TPG, **M. Righetti** aurait pu signer cette motion. Il se dit vraiment très sensible à cette dernière parce qu'effectivement, il a l'impression que Plan-les-Ouates n'existe plus dans ce Canton et se demande comment les autres communes ont fait pour se faire entendre. Plan-les-Ouates a deux 'autoroutes' ; la route de Saint-Julien et la route de Base, mais ils n'arrivent pas encore à avoir une desserte intelligente au niveau des TPG. Raison pour laquelle il s'associe franchement à cette motion.

M. Rodriguez annonce que son groupe s'associe à ce projet de motion très intéressant, qui vise notamment et principalement la ligne de bus D. En cela, les Verts sont très contents de voir que c'est un peu la suite de la résolution R 11-2017 concernant l'amélioration de cette ligne de bus au travers de Plan-les-Ouates et principalement sur la route de Saint-Julien. Il ne peut donc que remercier pour cette motion et du fait d'aller dans le sens de ce qui a pu être fait auparavant.

M. Durand informe qu'il découvre cette motion ce jour, comme certains d'entre eux, motion qui ne lui pose aucun problème. Il relève toutefois une petite faute de plume car s'il veut bien exprimer leur mécontentement, ce n'est pas auprès des TPG qu'il faut le faire, car ceux-ci sont juste un opérateur. C'est l'Etat qui planifie et organise le réseau de transports collectifs à travers des planifications quadriennales et c'est à ce moment-là qu'il faut agir. Les TPG, quant à eux, exécutent ce que le Canton leur demande de faire en tant qu'opérateur. Il leur rappelle que, concernant la route de Saint-Julien, il y a une étude en cours, pilotée par l'Etat, à laquelle la Commune a été associée pour les parties urbaines et dont les résultats, qu'ils se réjouissent de recevoir, sont imminents. Il ne peut que faire bon accueil à cette motion et se permet de rajouter de manière un peu polémique que le PDC eut été bien inspiré de s'occuper de cela lors de la précédente législature du Conseil d'Etat et de mieux 'corniquer' son magistrat. Peut-être auraient-ils eu un tram avant la fin de l'année.

M. Monnerat allait également rappeler cette étude concernant la fluidité de la route de Saint-Julien. Il se pose toutefois la question sur ce que vont bien pouvoir faire les TPG, sachant que le CEVA ouvre au mois de décembre 2019. Vont-ils faire une navette entre Plan-les-Ouates et le Bachet pour amener les passagers ? Parce qu'il ne semble pas bien utile de renforcer le bus D juste pour faire deux arrêts, alors que le CEVA les emmènera au Centre-Ville ou à la gare en 5 minutes. Il se demande bien quelle réponse ils recevront suite à cette motion. Ceci dit, il fera également bon accueil à cette motion, bien qu'il ne soit pas très optimiste.

M. Gillet fait remarquer que lorsqu'ils changent les terminus comme cela a été le cas pour le tram 12, ce sont bien les TPG qui décident et non pas le Conseil d'Etat.

M. Durand lui répond que les explications qui leur avaient été données à l'époque pour le tram 12, c'est qu'il s'agissait de problèmes purement mécaniques. Et cela est effectivement du ressort des TPG.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion par 21 voix pour et 2 abstentions.

b) **M 18-2019 Pour une « Maison du développement durable » à Plan-les-Ouates**

Le Président demande aux motionnaires de donner lecture de cette motion M 18-2019 (annexe 10)

M. Gillet s'en charge.

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 22 voix pour et 1 refus.

M. Gillet donne alors lecture de l'exposé des motifs.

M. Rieben estime qu'ils ont affaire à un gadget électoraliste ; le PDC veut décidément chasser sur le terrain des Verts. C'est bien, tant mieux pour eux, tant pis pour les Verts. Personnellement, il leur propose de refuser cette motion.

M. Gaud ne sera pas aussi sévère que son préopinant, mais pour le mieux, il renverrait cet objet en commission. Il est évoqué, dans ce projet de motion, la Maison de La Julienne. Or, ce projet partait aussi d'un petit principe assez sympa (deux clous, un coup de peinture et ils ont une Maison de la Culture) et ils en sont à CHF 15'000'000.- pour cette Maison. Il estime donc qu'il faudrait quand même le dégrossir déjà un peu en commission. Est-ce un bâtiment ou est-ce symbolique ? Combien de personnes seraient nécessaires ? Il pense que cela devrait être débriefé en commission Infrastructures et environnement.

M. Rodriguez a signé ce projet de motion, jugeant l'idée de faire un peu de pédagogie très intéressante. Ensuite, il y a la question de l'être et du paraître dans certaines situations comme ils peuvent le voir ici. Il abonde dans le sens de son préopinant car bien qu'il ait signé cette motion, elle contient tout de même une ou deux choses un peu sensibles. Il est question, dans le troisième tiret, des jeunes générations, mais il ne faut pas oublier non plus les grands parents pour le climat. Et peut-être que le titre pourrait être revu également, car 'développement durable' est quelque chose quand même assez contradictoire et ils pourraient peut-être aller plus vers des notions de durabilité, voire de résilience pour ceux qui osent le plus et pour être avant-gardiste et peut-être montrer ce qu'est Plan-les-Ouates. A l'instar de son préopinant, il demande à ce que cette motion soit envoyée en commission Infrastructures et environnement.

M. Torri prend rarement la parole, mais là, il est vrai que s'il n'avait pas vu par qui cette motion était signée, il aurait téléphoné en express à ses deux camarades de partis pour leur demander ce qu'ils déposaient là comme motion. Extraordinaire ! Comme l'a dit M. Rodriguez et comme il l'a lui-même enseigné pendant des années, 'développement durable' sont même des termes antinomiques. Le terme anglais de durable, qui est 'sustainable', signifie 'soutenable'. Ce qui est déjà beaucoup plus proche, car dans le développement durable, la croissance n'est pas supprimée et est le mot d'ordre qui, à l'heure actuelle, n'est remis en cause quasiment par personne. La croissance est toujours à l'ordre du jour. Ils réfléchissent toujours en termes de PIB et de PNB. Peut-être qu'il y a là quelque chose à orienter différemment. Ceci dit, il ne peut évidemment que souscrire à cette motion, mais il y aurait besoin, effectivement, de la retravailler en commission et d'y réfléchir plus profondément en dehors des coûts qu'elle peut engendrer.

M. Gillet n'est, pour sa part, pas du tout opposé à un renvoi en commission. Il estime que c'est un projet ambitieux. Ils sont en fin de législature, mais si ce projet pouvait aller de l'avant, il pourrait marquer la prochaine législature. D'autre part, il trouve bien qu'ils puissent avoir un débat autour de l'intitulé de la motion ; il entend ce que disent ses camarades Verts. Pour sa part, il n'y a donc pas de problème.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de renvoi en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion en commission Infrastructures et environnement par 22 voix pour et 1 refus.

9. QUESTIONS

9.1 M 14-2018 Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel

Mme Saas demande où en est la mise en place des ateliers demandés dans la motion M 14-2018, déposée par les conseillères municipales et acceptée le 22 mai 2018

M. Durand lui explique qu'une réponse leur sera fournie lors du Conseil municipal du mois de juin 2019 car il y a eu une légère incompréhension de l'administration sur ce qu'il fallait produire. Il les prie de les en excuser.

9.2 Commission ad hoc Cherpines

M. Monnerat demande si cela vaut encore la peine de conserver la commission ad hoc Cherpines dont les séances sont systématiquement annulées, car cela bloque des dates dans l'agenda, comme par exemple celle en février 2018 qui l'a empêché de réserver un week-end.

Mme Monbaron le remercie d'être si consciencieux car d'autres en auraient profité pour se faire remplacer. En ce qui concerne cette commission, il est vrai qu'ils ont lancé des études à côté, que ce soit au niveau culturel ou au niveau sportif. Ils attendent, pour la fin juin 2019, une réponse au niveau sportif. Ceci dit, c'est le Conseil municipal qui décide ce qu'il veut faire avec ses commissions. S'il veut en supprimer, en fusionner, libre à lui. Elle ne peut, en effet, pas leur dire que cette commission va se réunir à toutes les dates qui sont prévues sur le planning qu'ils connaissent pour l'instant.

9.3 Retour sur la motion M 12-2017 Pour une station de mesure de la qualité de l'air

M. Gillet souhaite avoir un retour sur la motion M 12-2017.

M. Durand lui répond avoir discuté avec la Direction du SABRA (Service de l'Air, du Bruit et des Rayonnements non ionisants) il y a quelques mois. La balle est donc dans le camp de ce Service qui devait revenir vers eux, ce qu'il n'a effectivement pas encore fait. M. Durand va les relancer.

9.4 Fête à l'école du Pré-du-Camp – samedi 25 mai 2019

M. Dupraz informe qu'une fête est organisée à l'école du Pré-du-Camp, le samedi 25 mai 2019, en collaboration avec l'association des parents d'élèves. Or, ces derniers lui ont fait part de leur mécontentement car ils ont demandé les verres en plastique recyclables de la Commune qui leur ont été refusés, car la Commune ne les prête pas aux associations. Pour les avoir, ils se sont donc organisés avec Plein-les-Watts. Lorsque la Commune parle d'écologie, cela semble aller à l'encontre.

M. Durand ne peut pas lui fournir une réponse sur le siège. Il prend donc bonne note de la question à laquelle il apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal.

9.5 Parkings ‘sauvages’

M. Tinguely s’interroge sur les parkings ‘sauvages’ qu’ils ont à Plan-les-Ouates et notamment dans le secteur qui se trouve en face de l’école de commerce Aimée-Stitelmann. Cela fait longtemps que ces parkings sont en place, tout comme le parking qui se trouve à la sortie de Plan-les-Ouates, juste en-dessous d’Arare. Ce sont des parkings installés dans des champs, champs que les voitures polluent. D’un côté, il leur est systématiquement répondu qu’ils ne peuvent rien faire contre ceci, tandis que d’un autre côté, le Conseil d’Etat annonce qu’il est de plus en plus vigilant par rapport à ces stationnements. M. Tinguely peine à comprendre qu’ils n’arrivent pas à mettre des policiers municipaux à l’entrée ou à la sortie de ces parkings pour interdire aux voitures d’y aller et pour amender ceux qui le feraient. Il estime que, malheureusement, il y a un laisser-aller, qu’ils font face à un fait établi et cela fait mal au cœur d’imaginer qu’il est possible de parquer des voitures sur les champs et que personne ne risque rien, qu’il n’y a pas d’amende et que personne ne réagit.

M. Durand lui répond que ces situations sont systématiquement dénoncées. Ce n’est pas la Commune qui gère la police des constructions. Effectivement, le Conseil d’Etat a annoncé tout récemment qu’il allait renforcer la surveillance de la police des constructions, ce qui est une bonne chose. Chacune de ces situations est une situation différente des autres et nécessite de prendre des mesures différentes. Il ne va pas les exposer ici, mais il annonce qu’il y a deux ou trois mesures en cours, notamment pour l’espace situé en face de l’école Aimée-Stitelmann.

10. DIVERS

10.1 Gravure de la coupe du tournoi de pétanque

Mme Saas remercie le Conseil administratif, ainsi que le secrétariat général pour avoir fait graver la coupe que les conseillères municipales ont remporté pour Plan-les-Ouates lors du dernier tournoi des élus. Ils vont ainsi pouvoir la remettre en jeu.

10.2 Remerciements pour la présentation des comptes 2018

M. Gaud n’est plus à la commission des finances, mais tient tout de même à remercier tous les services qui ont participé à la présentation des comptes. Pour avoir lu la présentation de leur magistrat, il estime qu’il s’agit d’un document très agréable et très accessible à lire. Il leur rappelle que le budget 2020 sera un budget particulièrement intéressant avec CHF 10’000’000.- en moins. Ce sera le dernier budget du magistrat en place, lequel a la sagesse de leur faire la proposition d’augmenter le centime. En réalité, s’ils s’aperçoivent qu’effectivement ils peuvent envisager d’augmenter un peu le centime, ils pourraient également imaginer de ne pas y toucher. Entre leur réserve qui s’élève à CHF 33’000’000.- en 2020 et le lissage, en étant peu sévère ils pourraient même prendre certains ‘risques’. Ces dernières années, ils avaient tout de même des bonis assez intéressants et il n’y a pas de bonnes raisons que cela change. Dans les bonis, il y a quand même une grande partie de reliquats, donc ceux-ci vont continuer à apparaître. Il se réjouit donc qu’ils se voient à la rentrée pour l’élaboration du budget et souhaite vivement qu’ils aient la grande sagesse de ne pas se mettre en danger et de ne pas faire n’importe quoi. Quand ils sont à CHF 2’000’000.- ou CHF 3’000’000.- près, ils ont quand même ce matelas de CHF 33’000’000.- qu’ils ont économisé pour. Il estime qu’en 5-6 ans maximum, ils verront très nettement quels seront les effets de la fiscalité sur leurs finances. Enfin bref, Ils auront l’occasion d’en reparler, mais il pense que cela fait longtemps qu’ils n’ont pas eu l’occasion d’avoir une discussion budgétaire aussi intéressante. D’autre part, il est clair que veille d’élections il y aura ceux qui seront pour le fait d’augmenter le centime et ceux qui ne voudront pas y toucher. Rendez-vous donc au mois de septembre 2019. Cela va être très intéressant.

10.3 Plan répartition des sièges par parti

M. Righetti rappelle que lors du dernier Conseil municipal, une personne du public avait demandé s'il y avait la possibilité d'avoir un plan de présentation de la répartition des sièges par parti. Il serait donc sympathique d'y penser pour la prochaine fois, comme le Président l'avait suggéré.

10.4 Remerciements à M. Rodriguez

M. Righetti souhaite remercier M. Rodriguez pour sa collaboration, dimanche 19 mai 2019, lors du local de vote. Ils ont accueilli 283 personnes votantes, sur 11 sujets. Ce fut intéressant. Il explique qu'ils ont reçu, dès 11H00, la visite de deux représentants de la commission électorale qui les ont accompagnés jusqu'à l'annonce des résultats. Cela s'est très bien passé et ces représentants étaient très contents de Plan-les-Ouates.

10.5 Discours du Président

Le Président fait le discours suivant :

'Chers collègues,

Il est temps de descendre de l'estrade après ces 3 années passées sur les hauteurs de notre hémicycle.

Une année de présidence où je ne peux que vous remercier de la bonne tenue de nos séances. Comme on aime à se le dire, il est agréable de siéger dans notre commune tant nos relations sont courtoises et respectueuses. Bien entendu que les piques sont parfois de rigueur mais elles sont souvent posées à bon escient et sans méchanceté mais dans le thème des joutes oratoires politiques, même si je ne peux que regretter que les vrais débats n'ont quasi plus leur place au sein de nos séances mensuelles.

L'année de présidence, c'est d'agréables discours prononcés lors des manifestations officielles comme les promotions, Noël des aînés qui sont les plus marquants pour moi. C'est également le petit stress du mardi de nos séances où il faut essayer de préparer ses séances et anticiper d'où pourrait venir le piège, ceci particulièrement lors de notre séance du budget en novembre.

C'est aussi des défis sportifs, en établissant en août, une séance qui doit probablement être la plus rapide de l'histoire de la commune avec une durée record de 7 minutes !

Durant cette année, j'ai pu vous présenter mes centres d'intérêt à travers mon apéro de début de présidence et avec le récent voyage à Nantes en vous montrant mon plaisir des bonnes tables et des bons vins. Je suis un rassembleur et fédérateur et je peux affirmer avoir pris un énorme plaisir d'être votre leader durant cette année. J'espère avoir été un bon directeur de séances durant cette année et je vais donc passer le témoin à Roberto RIGHETTI, que je félicite pour ton élection et je te souhaite, cher ami, de prendre du plaisir durant cette année. Bravo également à mon magistrat Xavier MAGNIN pour sa nouvelle année de Maire qui t'attend. Bonne année à vous 2.

Et je ne finirai pas sans remercier Marlène STANNING pour ses remarquables PV, ainsi que Christophe KELLERHALLS pour tes précieux conseils. Enfin, un grand merci à Patrizia MELLI pour les excellentes relations que tu offres aux présidents successifs et en ma personne pour cette année. Ton travail est précieux, remarquable et tellement et parfait qu'on en oublierait presque son excellence.

Merci à vous tous, nous avons la chance de vivre dans une commune où il fait bon vivre. Alors vive Plan-les-Ouates.'

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 21H03 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 11 du présent procès-verbal.

La Secrétaire

Nathalie RÜEGGER

Le Président

Philippe ROCHETIN

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sports du 2 mai**
- b) **Economie et finances du 8 mai et du 16 mai**
- c) **Enfance du 9 mai**
- d) **Aménagement et grands projets du 20 mai**

Annexe 1)

D 154-2019 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et aux moyens de les couvrir (compte de résultats 2018).

Annexe 2)

D 155-2019 R : Approbation du compte de résultats, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2018.

Annexe 3)

D 157-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Annexe 4)

D 158-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 3'600'000.- pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 5)

D 159-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 296'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2019 à Plan-les-Ouates.

Annexe 6)

D 160-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour le financement d'un concours de paysagistes pour les espaces publics du Rolliet.

Annexe 7)

D 161-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 1'290'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle N° 7286 (anciennement N° 11052B), sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 8)

D 163-2019 P : Crédit budgétaire supplémentaire de 470'000.- destiné à couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu.

Annexe 9)

M 17-2019 P : Pour une meilleure desserte de Plan-les-Ouates par les transports publics

Annexe 10)

M 18-2019 P : Pour une « Maison du développement durable » à Plan-les-Ouates

Annexe 11)

Questions du public

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 21 mai 2019

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SPORTS**

Date de la séance de la commission : jeudi 02.05.2019 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

La commission a auditionné deux membres du HC Plan-les-Ouates, MM. Clerc et Giaque, pour la présentation d'un projet prévoyant la couverture du terrain rouge (terrain actuellement utilisé par les écoles du Pré-du-Camp et par la patinoire).

4 variantes nous sont présentées avec une couverture de cet espace pouvant permettre l'utilisation plus optimisée de la patinoire en hiver, par exemple les jours de pluie, et l'utilisation de cette surface pour d'autres activités.

Ces quatre variantes varient au niveau des coûts entre CHF 420'000.- et 1'150'000.-. Ces coûts ne tiennent pas compte de tous les aménagements accessoires.

Après avoir pris congé de MM. Giaque et Clerc, la commission s'est penchée sur une éventuelle réflexion pour requalifier cette espace et aimerait que cette réflexion soit laissée à l'étude dans les services de la commune, pour voir les possibilités éventuelles tenant compte des inconvénients et surtout des nuisances qui pourraient se produire pour les habitants en cas de changement de ce lieu.

La commission s'est quand même prononcées sur un préavis de couverture de ce lieu, ce dernier est négatif par 7 non, 1 oui et 1 abstention.

Mme Monbaron nous donne des précisions sur le retour de la situation de la saga autour du FCPLD.

Rapporteur : Roberto Righetti, le 12 Mai 2019

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES</p>

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Mercredi 8 mai et jeudi 16 mai à 20h00

a) Comptes 2018

Les membres de la commission ont étudié les comptes 2018 lors des deux séances. Après introduction, l'ensemble des annexes des comptes conformément au nouveau modèle comptable sont passées en revue. Les explications sont données sur le bilan, le flux de trésorerie et les comptes de résultats.

L'état du capital propre s'élève à CHF 436'907'914. Les questions portent principalement sur les différents fonds, leur fonctionnement ainsi que sur la réserve conjoncturelle.

Concernant les provisions, des explications sont apportées sur la provision d'heures supplémentaires du personnel, en particulier sur leur fonctionnement et leur traitement.

Les recettes fiscales sont également passées en revue. Il est constaté que la valeur du centime s'élève à CHF 845'863.- pour les personnes physiques, en y ajoutant les personnes morales la valeur s'élève à environ CHF 1'300'000.-.

La dette communale s'élève à 95'344'875.- avec un taux moyen de 1.437%. La durée résiduelle moyenne est de 5.38 années.

Finalement, il est passé en revue les charges salariales qui connaissent un non-dépensé de CHF 35'000.- par rapport au budget.

Les membres de la commission préavisent ensuite les deux délibérations sur les comptes 2018 à l'unanimité et favorablement, à savoir:

1. La Délibération D 154-2019: Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et aux moyens de les couvrir (compte de résultats 2018)
2. La Délibération D 155-2019: Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2018.

b) Délibération D 157-2019: Crédit d'engagement de 100 000 F pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines: mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseiller administratif expose les motifs de cette délibération qui vise à mandater un assistant à maîtrise d'ouvrage dont les buts sont d'analyser, conseiller sur la stratégie et organiser le planning de

l'ensemble de l'œuvre. Pour mémoire, la commune possède 27% des droits à bâtir au Rolliet. Les questions portent principalement sur les avantages d'avoir un AMO au regard

Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité des membres présents la délibération.

c) Communications du Conseil administratif:

1. Projet de budget 2020: méthode

Le Conseil administratif expose l'état d'avancement dans le processus de réalisation du budget au regard des incertitudes liées notamment à la votation sur la RFFA, et principalement des effets sur les recettes. L'administration et le Conseil administratif travaillent afin de définir les objectifs généraux dans les natures comptables 30, 31 et 363 afin d'établir les possibilités d'économies. Des arbitrages du Conseil administratif sont en cours. De riches discussions s'ensuivent.

2. Il est donné des précisions sur la provision pour la recapitalisation de la CPEG concernant le personnel du GIAP.

3. Une ligne de crédit de 10-15 mios a été ouverte auprès de la Banque cantonale de Bâle.

4. Il a été étudié l'estimation du coût d'un refinancement global de la dette communale par l'émission d'obligation qui s'élèverait à 5 mios.

Le rapporteur : Mario Rodriguez

16 mai 2019

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 21 mai 2019

**RAPPORT DE LA COMMISSION
ENFANCE**

Date de la séance de la commission : Jeudi 9 mai 2019 à 19h30

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Communications du Conseil Administratif :

Il y a des soucis **d'effectifs scolaires** : Malgré les avertissements de M. Magnin depuis plus d'une année, l'école du Sapay est déjà bien pleine avant l'arrivée des habitants de Plan-les-Ouates. Diverses solutions sont étudiées avec Lancy pour anticiper l'arrivée des élèves supplémentaires à la rentrée 2020.

Les comptes détaillés du **Groupement intercommunal Le-Sapay (GILS)** ont été présentés et discutés. Ils sont globalement équilibrés.

Divers scénarios sont étudiés dans le cadre du **projet paroisse** pour que les enfants du JAPLO et des Abeilles puissent rester dans la région.

Les retours sur la **visite de la mairie pour les 7P** sont très positifs et tous les participants sont satisfaits.

La **sortie** pour les **8P à Berne** est prévue les 8 et 18 octobre 2019.

La Commission infrastructure sera en charge de l'étude du **plan de mobilité scolaire**.

Divers :

M. Magnin nous informe qu'il manque 4 postes pour les institutions de la petite enfance afin de respecter les normes et les besoins éducatifs, par exemple multi-âges. Cela correspond aux 3.2 postes discutés lors du budget l'an passé. Une délibération de CHF 470'000 sera présentée au prochain Conseil municipal.

Le Rapporteur : Laurent Farinelli

09.05.2019

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du lundi 20 mai 2019 à 20h00

A) Election du nouveau Président de la commission

En l'occurrence une nouvelle présidente, car après un débat fournis et respectueux, la commission a désigné avec une majorité qualifiée : Mme Alexandra SAAS comme nouvelle Présidente de la Commission Aménagement et grands projets.

B) Délibération D 157-2019 : Crédit d'engagement de 100 000 F pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

La Commune possède environ 27% des droits à bâtir dans le périmètre dit du « Rolliet » (soit environ 290 logements) et 4.5% des droits à bâtir dans le périmètre dit des « Cherpines » (soit environ 160 logements). Il est actuellement nécessaire pour la Commune de passer à l'étape opérationnelle qui consiste en la réalisation de ses droits à bâtir.

Pour ce faire, il est opportun de s'adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui soit spécialisé dans le domaine du montage immobilier, afin de ne pas se voir imposer certains choix communs des promoteurs privés qui se sont regroupés.

La mission du mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage est donc de réaliser, pour le compte de la Commune-promoteur, les prestations suivantes :

- Analyse des besoins, conseils en matière de stratégie de réalisation et défense des intérêts de la Commune ;
- Etablissement d'un planning de réalisation avec des jalons décisionnels ;
- Missions juridiques parallèles : démarches foncières, élaboration de conventions, élaboration de droits de superficie, servitudes, etc ;
- Participation aux séances avec le groupement des promoteurs du Rolliet et GD Cherpines ;

La commission à préavisé à l'unanimité cette délibération.

Le rapporteur : Dominique Tinguely
Date, le mardi 21 mai 2019



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 154-2019**
 Séance du 21 mai 2019

DELIBERATION

relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et aux moyens de les couvrir
 (compte de résultats 2018)

Vu que conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de 2 206 239.75 F, dont à déduire les imputations internes de 1 023 536.20 F, soit net **1 182 703.55 F**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de 3 767 100.44 F, dont à déduire les imputations internes de 802 172.00 F, soit net **2 964 928.44 F**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de 5 118 258.49 F, dont à déduire les imputations internes de 221 364.20 F, soit net **4 896 894.29 F**,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

• total de la nature 33 « Amortissement du patrimoine administratif »	22 815.96 F
• total de la direction 9 « Finances et impôts »	563 770.22 F
• total autres rubriques de charges	<u>596 117.37 F</u>
sous-total	1 182 703.55 F
• à déduire la rubrique 85.36 « Honoraires, prestations services »	<u>30 000.00 F</u>
total	<u>1 152 703.55 F</u>

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 24 avril 2018 un crédit budgétaire supplémentaire de 30 000 F destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune, le dépassement s'élevant finalement à 30 000 F sous rubrique 85.36,

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 24 avril 2018 un crédit budgétaire supplémentaire de 9 000 F pour le Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates (PICom), le dépassement s'élevant finalement à 0 F sous rubrique 57.31,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 al. 4, lettre e du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 suivants pour un montant total de **1 152 703.55 F**, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération, soit :

Nos	Rubriques	F
15.33	Amortissement patrimoine administratif	2.00
16.33	Amortissement patrimoine administratif	2.00
21.33	Amortissement patrimoine administratif	6.00
32.33	Amortissement patrimoine administratif	0.76
54.33	Amortissement patrimoine administratif	2.00
71.33	Amortissement patrimoine administratif	1.00
73.33	Amortissement patrimoine administratif	1.00
77.33	Amortissement patrimoine administratif	1.00
79.33	Amortissement patrimoine administratif	2 800.20
87.33	Amortissement patrimoine administratif	20 000.00
	Total de la nature « 33 »	22 815.96
91.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	229 144.87
91.36	Charges de transfert	124 621.63
92.36	Charges de transfert	210 003.72
	Total de la direction 9	563 770.22
01.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	1 997.16
11.36	Charges de transfert	12 425.20
16.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	19 144.64
21.30	Charges du personnel	2 947.35
21.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	17 654.28
29.36	Charges de transfert	11 525.00
32.36	Charges de transfert	32 901.10
32.37	Subventions redistribuées	24 300.00
33.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	4 878.15
34.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	54 424.12
34.36	Charges de transfert	40 136.60
35.36	Charges de transfert	1 630.60
42.36	Charges de transfert	1 468.00
54.30	Charges du personnel	191 744.00
54.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	70 725.44
57.37	Subventions redistribuées	9 934.55
59.36	Charges de transfert	1 224.00
62.36	Charges de transfert	1 878.00
71.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	24 681.20
74.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	2 173.95
75.36	Charges de transfert	200.00
76.37	Subventions redistribuées	31 000.00
77.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	7 124.03
	Total des autres rubriques de charges	566 117.37
	TOTAL :	1 152 703.55

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

PL - 21.05.2019 – PLO #64782



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 155-2019**
Séance du 21 mai 2019

DELIBERATION

relative à l'approbation du compte de résultats, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2018

Vu que conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité,

vu que l'art. 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se compose du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui et 1 abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant :
 - de 80 741 489.31 F, dont à déduire les imputations internes de 9 519 214.20 F, soit net **71 222 275.11 F** aux charges
 - et de 88 762 623.49 F, dont à déduire les imputations internes de 9 519 214.20 F, soit net **79 243 409.29 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **8 021 134.18 F**Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
 - résultat opérationnel de 8 021 134.18 F
 - et résultat extraordinaire de 0 F

3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant :
 - de 9 352 281.65 F aux dépenses
 - et 589 381.00 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 8 762 900.65 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 8 762 900.65 F par l'autofinancement à raison de 18 018 286.49 F.
 - au moyen de la somme de 9 997 152.31 F représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement
 - et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 8 021 134.18 F.L'excédent de financement s'élève à 9 255 385.84 F.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 8 021 134.18 F représentant l'excédent de revenus du compte de résultats 2018.
6. D'alimenter le financement spécial des immeubles locatifs à raison de 1 000 000 F valeur 1^{er} janvier 2019.
7. D'attribuer la somme de 5 000 000 F valeur 1^{er} janvier 2019 à la réserve pour mesures structurelles.
8. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018 totalisant à l'actif et au passif un montant de 542 006 228.15 F.
9. En application de la LBCGe, 4'470 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Annexe : Comptes annuels 2018 dans leur intégralité



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 157-2019**
Séance du 21 mai 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 100 000 F pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu la modification de limites de zones MZ N° 29'711 -517/529 – PL 10523, Les Cherpines – Les Charrotons, approuvée par le Grand Conseil le 24 septembre 2010, qui a fait l'objet d'un référendum accepté par la population le 15 mai 2011,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu l'adoption du PLQ n° 30'043 dit du « Rolliet » par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018,

vu l'enquête technique du PLQ n° 30'087 dit des « Cherpines » en cours de réalisation,

vu la possession par la Commune d'environ 27% des droits à bâtir dans le périmètre PLQ dit du « Rolliet » et de 4.5% des droits à bâtir dans le périmètre PLQ dit des « Cherpines »,

vu la nécessité pour la Commune de passer à l'étape opérationnelle qui consiste en la réalisation de ses droits à bâtir (DàB),

vu la délibération D 146-2018, votée le 11 décembre 2018, relative au financement des études nécessaires à la mise en œuvre du PLQ du Rolliet par les propriétaires de DàB, dont la Commune,

vu la volonté de la Commune de s'adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour piloter la mise en œuvre de ses droits à bâtir,

vu les discussions et décisions prises par les membres de la commission Aménagement et grands projets lors de sa séance du 15 avril 2019,

vu l'exposé des motifs EM 157-2019, d'avril 2019, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de financer un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la Commune de Plan-les-Ouates,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 100 000F, destiné à couvrir la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage,
3. De comptabiliser la dépense prévue sous le point 2 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des immeubles qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N°3300.

SCA – 21.05.2019 # 64692



Conseil municipal

Annexe 4)

Législature 2015-2020
Délibération **D 158-2019 P**
Séance du 21 mai 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 3 600 000 F pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le PDQ des Cherpines N° 29'897-141-454 adopté par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30043-529 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu l'étude effectuée au premier semestre 2017 par le SRED du DIP concernant la définition des besoins d'infrastructures scolaires sur l'ensemble du nouveau quartier des Cherpines,

vu la délibération D 102-2017 relative au vote d'un crédit d'engagement pour l'organisation d'un concours d'architecture SIA 142 en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines,

vu les résultats du concours retenant le bureau BWTK Brauen & Wälchli Architectes + Tekhne SA, ainsi que les ingénieurs partenaires, pour l'étude et la réalisation du projet,

vu l'exposé des motifs EM 158-2019, de mai 2019, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. De lancer les études en vue de la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouate, pour les phases SIA 4.31, 4.32, 4.33 et 4.41.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de 3 600 000 F pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouate,
3. De comptabiliser la dépense prévue de 3 600 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 21.50, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines, qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N°21.33.

SCA-VLM/PhZ/PL 08.04.2019 #64'923



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 159-2019 P**
 Séance du 21 mai 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 296 000 F pour l'entretien du réseau routier communal
 à exécuter en 2019 à Plan-les-Ouates

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur Ertec SA en 2017 par le Conseil administratif pour la mise en œuvre d'un rapport quinquennal d'entretien du réseau routier communal (2018 à 2022) et plus particulièrement son expertise du réseau routier communal 2019,

vu l'entretien à entreprendre sur le chemin du Pré-Fleuri (14) et sur la route des Chevaliers-de-Malte (77), suite à l'état actuel des chaussées nécessitant une réfection des surfaces de roulement, afin de garantir l'état de ces chemins pour les vingt prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement),

vu l'exposé des motifs EM 159-2019, de mai 2018, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et le plan de situation relatif à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux d'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2019.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 296 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 296 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 296 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300.1 « amortissements planifiés des routes/voies de communication », de 2020 à 2049.

SCA/ – SF – 09.04.2018 # 60964



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 160-2019 P**
 Séance du 21 mai 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 160 000 F pour le financement d'un concours de paysagistes pour les espaces publics du Rolliet

Vu l'entrée en force du Plan localisé de quartier « Le Rolliet » N° 529 – 30'043, adopté par le Conseil d'Etat en date du 18 avril 2018,

vu les modifications des voiries existantes du périmètre et l'extension de la domanialité publique actuelle engendrées par la mise en œuvre du PLQ Rolliet,

vu le projet de ligne de tramway Genève-Saint-Julien reconfigurant la route de Base et ses abords et prévoyant la réalisation d'une station au sein du périmètre du PLQ Rolliet, sur de futurs espaces publics communaux,

vu le cahier de recommandations architecturales et paysagères édité par la maîtrise d'œuvre urbaine (MOEU) et adopté par le Comité de Pilotage du Grand Projet Cherpines le 11 avril 2019, prévoyant notamment la réalisation d'une place publique au droit de la station de tramway et la reconfiguration des voiries existantes en voies paysagées,

vu le concours de paysagistes sur les aménagements extérieurs des espaces privés du périmètre du Rolliet lancé par le groupement des maitres d'ouvrage en février 2019,

vu la volonté de la Commune de réaliser des aménagements de qualité sur l'ensemble des espaces publics du quartier et spécialement ceux sous domanialité publique,

vu l'exposé des motifs EM 160-2019, de mai 2019, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'ouvrir un marché public sous la forme d'un concours de paysagistes pour l'étude et la réalisation des espaces publics sous domanialité publique dans le périmètre du PLQ Rolliet.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 160 000 F destiné à financer la mise en œuvre de ce concours.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 160 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5030, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation, qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats sous rubrique N°3300.3.

SCA/ yg – SF/PL 09.04.2019 # 65487



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 161-2019 P**
Séance du 21 mai 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 1 290 000 F en vue de l'acquisition de la parcelle N° 7286 (anciennement N° 11052B), sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu l'entrée en force de la loi du 24 septembre 2010, modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charottons »,

vu l'entrée en force du plan directeur de quartier N° 29'897, adopté par le Conseil d'État en date du 2 octobre 2013,

vu la résolution R 20-2011 relative à la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière proactive sur l'entier du territoire de la commune de Plan-les-Ouates, votée par le Conseil municipal dans sa séance du 17 mai 2011,

attendu que cette parcelle est située dans un périmètre comprenant d'autres parcelles propriétés de la Commune ou dont les propriétaires ont été approchés,

vu la surface totale de la parcelle N° 11052 qui se monte à 3'648m² et attendu que la Commune se portera acquéreuse de la moitié de cette dernière, soit 1'824m², l'autre moitié étant acquise par un tiers,

Vu l'acte authentique de division de la parcelle N° 11052 en deux parcelles distinctes et de taille égale, N^{os} 7285 et 7286, qui sera signé par les vendeurs en préambule à la signature de l'acte d'acquisition,

vu le prix proposé par les acquéreurs aux propriétaires de la parcelle N° 7286 qui s'élève à 1 110 000 F (base = valeur expertise OCLPF du 18.11.2014 + IUS sur terrain à 1.1),

vu l'indice d'utilisation du sol (IUS) de 1.25 prévu pour le PLQ « Cherpines », actuellement au stade de l'enquête technique au sein des services de l'État,

vu les actes authentiques, qui seront signés dès que possible, entre les propriétaires et la commune de Plan-les-Ouates,

vu l'exposé des motifs EM 161-2019, de mai 2019, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

DECIDE

par x oui et x abstentions

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 7286 (anciennement N° 11052B), sise dans le périmètre des Cherpines, d'une surface de 1'824m², pour un montant maximum de 1 233 000 F (IUS à 1.25).
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 290 000 F, y compris les frais d'actes et autres droits.
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 1 290 000 F.
5. D'accepter l'inscription au profit de la Commune d'une servitude de passage sur la parcelle N° 7285 (anciennement N° 11052A), dont les frais d'entretien et de maintien seront à sa charge.
6. D'accepter l'inscription à la charge de la Commune d'une servitude d'empiètement sur la parcelle N° 7286 (anciennement N° 11052B), dont les frais d'entretien et de maintien seront à la charge du bénéficiaire.
7. D'accepter l'inscription à la charge de la Commune d'une servitude d'usufruit d'une durée de 3ans à dater de la signature de l'acte de vente sur la parcelle N° 7286 (anciennement N° 11052B), dont les frais d'entretien et de maintien seront à la charge du bénéficiaire.
8. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de l'ensemble des actes notariés nécessaires à la réalisation de cette opération.

SCA/PhZ – SF/PL – 25.04.2019 # 62499



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 163-2019 P**
 Séance du 21 mai 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit budgétaire supplémentaire de 470 000 F destiné à couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu

Vu les normes d'encadrement du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour du Canton de Genève (SASAJ),

vu les réductions budgétaires appliquées depuis 2015 suites aux modifications de l'encadrement et des prestations,

vu mesures prises par le Conseil administratif en vue de clarifier l'application des normes d'encadrement,

vu l'exposé des motifs EM 163-2019, de mai 2019,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter l'engagement de personnel éducatif supplémentaire.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 470 000 F, destiné couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019 en dépenses supplémentaires sur la rubrique 5430.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SG/RH/SE/SF – mai 2019 - #66159

MOTION

Pour une meilleure desserte de Plan-les-Ouates par les transports publics

Considérant:

- Le développement de la commune et l'accroissement constant de la population;
- Les problèmes de mobilité sur les principaux axes routiers de Plan-les-Ouates;
- Une desserte insuffisante de la commune par les transports publics, en particulier pour les hameaux, et qui s'est encore dégradée ces dernières années;
- La concurrence entre les communes pour accroître l'offre en transports publics sur leur territoire.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Prendre contact avec les TPG pour leur faire part de notre mécontentement;
- Réagir davantage lorsque des modifications du réseau péjorent l'offre en transports publics à Plan-les-Ouates;
- Se concerter avec les TPG et le Canton pour proposer des aménagements sur la commune qui favorisent les transports publics et permettent d'améliorer la vitesse commerciale des lignes existantes (en particulier la ligne du bus D).

Pour le parti Démocrate-chrétien : Philippe Rochetin, Isabelle Willimann, Catherine Borstcher, Véronique Özazman, Jean-Michel Meylan, Robert Chal, Laurent Farinelli, Vincent Gillet.

Pour le parti Les Verts : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri.

Pour le parti Socialiste : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon, Guy Chevalley.

MOTION ACCEPTEE PAR 21 OUI ET 2 ABSTENTIONS.

Exposé des motifs:

Malgré le développement de Plan-les-Ouates et les importants besoins en termes de mobilité qui en découlent, l'offre en transports publics n'a pas suivi et s'est même dégradée. Lors de la réorganisation du réseau en 2011, Plan-les-Ouates a perdu toute ligne directe vers la gare Cornavin en raison de la suppression du tram 13 et du changement de terminus du bus D. Le bus D justement, désormais seul à desservir le centre de la commune depuis la suppression du Bus 4 en avril 2017, est l'une des pires lignes de bus du Canton, autant en termes de ponctualité que de vitesse commerciale. Depuis la votation du 18 mai 2014, au cours de laquelle le plafonnement du prix des billets a été accepté par le peuple, les TPG ont revu leurs prestations à la baisse et Plan-les-Ouates ne semble pas faire partie de leurs priorités. Sur la ligne 12, en dehors des heures de pointe, il n'y a plus qu'un tram sur trois ou sur quatre qui rejoint l'arrêt du Trèfle-Blanc. D'autres communes comme Carouge et Lancy ont su mieux défendre leurs habitants et faire pression sur les TPG pour qu'ils ne diminuent pas l'offre sur leur territoire. Il appartient à Plan-les-Ouates de faire de même. En tant que ville et principal axe de transit pour la région de Genève-Sud, elle mérite davantage de considération de la part des TPG.

PROJET DE MOTION

Pour une « Maison du développement durable » à Plan-les-Ouates

Considérant:

- Le positionnement de Plan-les-Ouates en faveur du développement durable via le label Cité de l'énergie (distinction « European Energy Award GOLD » en 2017);
- Le soutien de la commune aux « clean-tech » et la poursuite de l'objectif de la société à 2000W;
- L'engagement croissant de la population pour les causes environnementales, en particulier l'appel des jeunes générations pour une politique de sauvegarde du climat et de la biodiversité;
- La nécessité de soutenir les initiatives individuelles en matière de développement durable.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- Trouver un lieu adapté pour la mise en place d'une « Maison du développement durable »;
- Favoriser une gestion basée sur une démarche participative et coopérative;
- Etablir un cahier des charges comprenant notamment : des ateliers pour encourager les bonnes pratiques environnementales, un lieu d'échange et de réparation d'objets, de la documentation et une épicerie commercialisant des produits locaux et/ou en vrac.

Pour le parti Démocrate-chrétien : Philippe Rochetin, Isabelle Willimann, Catherine Borstcher, Véronique Ôzazman, Jean-Michel Meylan, Robert Chal, Laurent Farinelli, Vincent Gillet.

Pour le parti Les Verts : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri.

Pour le parti Socialiste : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon, Guy Chevalley.

Exposé des motifs:

Les questions environnementales et de développement durable sont aujourd'hui au coeur des préoccupations des suisses. Par ailleurs, Plan-les-Ouates étant la ville la plus jeune du pays, elle a une responsabilité particulière vis à vis des générations futures. De nombreux projets sont déjà soutenus par la commune qui souhaite être un acteur du changement et réaliser des actions concrètes en faveur de l'environnement. Au cours de cette législature, plusieurs motions allant dans ce sens ont été acceptées. Citons notamment: la M 02-2016 « Pour des espaces verts plus sains (stop au glyphosate) », la M 03-2016 « Pour l'organisation d'un nettoyage citoyen par la commune de Plan-les-Ouates », la M 12-2017 « Pour une station de mesure de la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et un panneau d'information public en temps réel », la M 14-2018 « Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel » et la M 16-2019 « Pour un développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates ». Rassembler au sein d'un même lieu toutes les activités visant à réduire notre impact sur la planète et y déplacer les bureaux des collaborateurs en charge des questions environnementales, facilitera la mise en oeuvre et la coordination de ces initiatives. De plus, disposer d'un bâtiment dédié à une thématique, comme « La julienne » pour la culture, permet une meilleure visibilité auprès de la population.

Les films « Demain » et « Demain Genève » ont mis en avant l'émulation qui existe au sein de la société civile. Désormais, l'écologie ne se veut plus punitive. Et tout comme l'intérêt d'un voyage réside autant dans le trajet que dans la destination, les changements de comportement nécessaires pour atteindre les objectifs du développement durable sont une source de satisfaction et redonnent du sens au quotidien. Une fois engagés sur cette voie, revenir en arrière devient insupportable. Toutefois, les mauvaises habitudes ont la vie dure, car le coût d'opportunité d'un changement de comportement est élevé. Faciliter l'accès à l'information, favoriser le partage des expériences et donner envie aux gens d'oeuvrer ensemble dans un projet commun permet de réduire ce coût. C'est pourquoi, une « Maison du développement durable » permet d'accélérer la transition vers une société respectueuse de l'environnement. A notre connaissance, il n'y a pour l'heure aucun projet de ce type en Suisse. Ainsi, cela renforcera encore le positionnement de Plan-les-Ouates comme ville d'avant-garde et résolument tournée vers l'avenir.

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Conseil municipal

Séance du 21 mai 2019

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 30 AVRIL 2019**

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Rochetin**, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC

Formation par la Commune pour les premiers secours – Défibrillateurs

M. Christophe Reversy, habitant de Plan-les-Ouates, s'interroge quant à une formation possible par la Commune pour les premiers secours. En effet, cette dernière possède 12 défibrillateurs dans les lieux publics (malheureusement aucun à Saconnex-d'Arve). Y aurait-il d'ailleurs possibilité d'en mettre un en place ? Et d'autre part, est-ce que la Commune, au travers par exemple des samaritains, pourrait organiser une formation de premiers secours BLS-AED (*Ndlr : Basic Life Support – Automates External Defibrillator*) pour tous les citoyens de la Commune qui seraient intéressés, histoire que ces 12 défibrillateurs soient utilisés correctement le cas échéant si cela devait être nécessaire, pour le bien de toute la population.

Mme Monbaron prend bonne note de ces questions et s'engage à lui fournir une réponse lors du prochain Conseil municipal du mois de juin 2019.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt les débats à 21H04 et invite le public à venir boire le verre de l'amitié en leur compagnie.